

Niveau d'eau du lac Kénogami

Le volet de la villégiature ne fait pas partie des priorités

par Stéphane Bégin

LAC KENOGAMI (SB) - N'en déplaie aux plaisanciers du lac Kénogami, le volet de la villégiature ne fait pas partie des priorités d'utilisation de ce plan d'eau, qui sert d'abord à régulariser les eaux et à assurer une protection contre les crues. Directeur général du centre d'expertise hydrique du Québec, Yvon Gosselin a bien voulu expliquer la situation du lac Kénogami, qui oblige les villégiateurs à sortir les bateaux et pontons en raison d'un manque d'eau.

À l'heure actuelle, le niveau d'eau du lac Kénogami est d'environ 162.8 mètres, alors que le niveau maximal accepté selon les règles est de 163.7 mètres, ce qui laisse très peu de marge de manoeuvre aux gestionnaires du plan d'eau.

Avant le déluge, le niveau maximum était de 164.16 mètres, qui a naturellement été révisé en 1997.

«Il y a des choses qu'il faut savoir, notamment que le débit (évacuation) est de 42.5 mètres cubes à la seconde, alors que les apports (entrée) sont de seulement 29 mètres cubes.

«Ce chiffre qui concerne le débit a été convenu entre le gouvernement du Québec et les entreprises qui ont besoin de l'eau du lac Kénogami, là où elles s'alimentent depuis environ 80 ans», mentionne dans un premier temps M. Gosselin. Celui-ci tient à rappeler que les premières priorités d'utilisation des eaux du lac Kénogami ne sont pas de répondre aux besoins des villégiateurs.

«Il est officiel que la priorité de

l'utilisation du lac Kénogami est de régulariser les eaux pour la constance hydraulique dans un premier temps et ensuite pour assurer la protection contre les crues.

«Concernant les villégiateurs, ils sont venus s'ajouter au lac Kénogami au fil des années. Si le gouvernement veut prioriser les plaisanciers de ce lac, il devra le faire ailleurs aussi.»

Des coûts

Yvon Gosselin estime qu'il pourrait être possible de diminuer ou même d'arrêter, un certain temps, l'évacuation de l'eau du lac Kénogami pour permettre aux plaisanciers d'en profiter. Mais il ne sait pas qui va assumer la facture qui va ressortir au bout de l'opération.

«Il faut d'abord penser à la sécurité des citoyens en regard d'une

crue soudaine des eaux. Il y a aussi la régularisation pour la constance hydraulique qui serait en cause, car les entreprises qui utilisent les eaux du lac ne pourraient produire comme elles le devraient. Il y aurait donc des pertes économiques et il faut se demander qui devrait alors en assumer les coûts», ajoute le directeur général du centre d'expertise hydrique, qui relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Celui-ci conclut en disant que les bateaux peuvent encore naviguer sans aucun problème sur le lac Kénogami. Là où il y a une difficulté, ce sont pour les plaisanciers qui sont dans les baies et qui n'ont pas un niveau d'eau assez élevé pour se rendre sur le lac.